



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.org/contenu/actualites-france-et-international/a/lancement-de-la-campagne-du>

Lancement de la campagne du recensement conchylicole 2013

- contenu - Actualités France et international -

Date de mise en ligne : lundi 11 mars 2013

Description :

Le Ministère délégué chargé du transport, de la mer et de la pêche, avec l'appui du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, organise le deuxième recensement de la conchyliculture.

OIEau

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de l'enquête statistique de référence sur le monde conchylicole :

- près de 4 200 entreprises conchylicoles seront recensées sur l'ensemble du littoral métropolitain ;
- le recensement sera réalisé entre avril et juin 2013 ;
- une centaine d'enquêteurs seront recrutés et formés par les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour effectuer ce recensement.

Qui est concerné ?

Toutes les entreprises conchylicoles sont concernées, quelle que soit leur taille. Elles représentent un élément important dans le tissu socio-économique local, et constituent des acteurs majeurs dans l'entretien du littoral. Le recensement concernera tous les coquillages élevés en France, à tous les stades d'élevage.

Quels sont les objectifs ?

- Améliorer la connaissance de la conchyliculture française, contribuer à lui donner une meilleure visibilité, et la situer dans le contexte européen et international ;
- Mesurer l'évolution de ce secteur par rapport au premier recensement de 2002, et son adaptation, notamment face à la crise des surmortalités qu'il traverse depuis 5 ans ;
- Apprécier la production par bassin conchylicole et préciser les données territoriales : le recensement permettra d'évaluer la contribution de chaque bassin conchylicole et de chaque département à la production nationale ;
- Constituer un outil d'aide à la décision qui contribuera à la définition et à l'évaluation des politiques publiques en faveur de la conchyliculture.

Disponibles dès la fin de l'année 2013, les premiers résultats du recensement pourront être utilisés à la fois par les conchyliculteurs eux-mêmes, par les organisations professionnelles, les chercheurs, et les pouvoirs publics. Leur exhaustivité en fera une base chiffrée de référence pour l'ensemble de la filière.